


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20252001-04 Du 20 janvier 2025 REMBOURSEMENT FRAIS</p>
---	---	--

Nombre de membres		Date de la convocation	15.01.2025
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	15.01.2025
En exercice	14		
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

Absents : (0)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

REMBOURSEMENT FRAIS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Mme Sandra RIVAL, professeure en charge de la classe des CM1 – CM2 à l'école publique du Val Chandieu a fait l'avance pour l'achat de manuels scolaires et qu'il convient de la rembourser.

Somme avancée : 37.41 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Accepte** le remboursement de la somme de **37.41 €** à **Mme Sandra RIVAL** pour l'achat de manuels scolaires ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 23 janvier 2025.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance